

valait mieux, devant tant de mauvaise foi, faire un acte officiel.

Voici le texte de la résolution qui a été adoptée à cette réunion :

Proposé par M. Robert Rocher et M. Godfroy Langlois, secondé par MM. Joseph Fortier et Dr J.-L. Warren,

Résolu :

« Que la Ligue proteste contre toute démarche qui a pu être faite dans le but de l'affilier à la Ligue française de l'Enseignement ;

« Que l'adhésion mentionnée au No. 204 du « Bulletin Trimestriel de la Ligue française de l'Enseignement » a été faite à l'insu de la Ligue de Montréal ;

« Que cette adhésion, qui aurait été accordée sans avoir été recherchée, est refusée respectueusement par la Ligue de l'Enseignement de Montréal ;

« Que le secrétaire-correspondant soit autorisé à s'enquérir des faits qui ont pu induire la Ligue française à s'affilier celle de Montréal ;

« Que M. Herbette, de Paris, n'a été lié en aucune manière à la Ligue de l'Enseignement de Montréal ;

« Que copie des présentes soit adressée à la Ligue française de l'Enseignement, à M. Louis Herbette et à la presse canadienne-française. »

(*Le Canada*, 4 février 1904.)

Après avoir reproduit ce qui précède sur le *Rappel* du 7 février, M. Henri Bernard, ajoute la conclusion suivante :

JEAN MACÉ RÉPOND :

« Autrefois nous affirmions que la Ligue de l'Enseignement n'était pas une société religieuse et politique. Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Aujourd'hui il faut affirmer que la Ligue est une société « maçonnique. »

Paroles de Jean Macé au cinquième congrès de la Ligue tenu à Lille les 11, 13, 14 et 15 avril 1885. C'est à ce congrès que fut voté l'immédiate application de la gratuité, l'obligation et la laïcité de l'école.

Cela suffit !!!